



RAPPORT ADMINISTRATIF 2009

Caisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41-22 310 5920 • Fax: +41-22 310 5928

e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch

CAISSE DE PRÉVOYANCE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE

Rapport administratif du Conseil de Fondation
Exercice 2009

TABLE DES MATIÈRES

I.	MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
II.	RAPPORT D'ACTIVITÉ	5
	1 Bilan de l'année écoulée	5
	2 Nouveautés	6
	3 Projets	6
III.	RAPPORT SUR LA GESTION DE FORTUNE	7
IV.	COMPTES	9
	I Va Bilan	9
	I Vb Compte d'exploitation	10
	I Vc Annexe	13
	I Vd Fiche technique de l'immeuble	32
V.	RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE	34
VI.	INFORMATIONS DIVERSES	35

I. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, Chers-ères Collègues,

L'année 2009 a été marquée par les effets de la crise économique qui a débuté dans le courant de l'année 2008. Heureusement, elle s'est conclue, au quatrième trimestre, par une légère reprise.

Au 1^{er} janvier 2009, suite à une démarche du Conseil de Fondation démarrée à fin décembre 2007, la monnaie de référence de la Caisse est passée du franc suisse à l'euro. Au 31 mars 2009, les bénéficiaires ont reçu leur premier relevé bancaire trimestriel en euro, indiquant le taux de change CHF/EUR de 1.47951 ayant servi à la conversion. A partir du relevé bancaire du quatrième trimestre 2009, afin de faciliter la lecture du document pour les bénéficiaires domiciliés hors zone euro, la valeur des parts figure non seulement en euro mais encore en franc suisse, en livre sterling et en dollar américain. Le taux de change du dernier jour du trimestre de chacune de ces monnaies y a également été inséré.

Dès le deuxième semestre 2009, le Conseil de Fondation a entamé les démarches, toujours en cours actuellement, relatives à l'introduction de la possibilité d'une rente de retraite partielle pour les bénéficiaires actifs qui, à l'approche de la retraite, souhaiteraient réduire progressivement leur taux d'activité professionnelle jusqu'à leur retraite complète.

Les segments «A» et «B» se sont comportés conformément aux attentes et ont résisté à la mauvaise performance des marchés dans les trois premiers trimestres de l'année; le segment croissance a bénéficié de la reprise des marchés de fin d'année; le segment conservateur, a, quant à lui, pleinement joué son rôle stabilisateur lors des trois premiers trimestres boursiers peu favorables.

Enfin, le Conseil de Fondation remercie chaleureusement le secrétariat de la CPIC pour sa précieuse collaboration et son efficacité.

Genève, le 9 mars 2010

*Jacques-André SCHNEIDER
Président du Conseil de Fondation*

II. RAPPORT D'ACTIVITÉ

1 Bilan de l'année écoulée

Outre deux réunions du Conseil de Fondation in corpore, les Membres du Comité de gestion ainsi que le Président et la Secrétaire se sont réunis à diverses reprises pour examiner les questions inhérentes à la gestion financière et administrative de la Caisse.

Au 1^{er} janvier 2009, la Caisse comptait 2'766 membres. Au cours de l'exercice, la CPIC a enregistré 123 adhésions et 61 sorties, à savoir 5 décès, 4 exclusions prononcées par l'AG de 2009, 6 transferts de droits à pension, 37 sorties pour raison d'âge (dont 11 à 70 ans), 4 démissions avant âge terme, 5 rentes de retraite (dont 4 avec réversion).

A la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2009, le total du bilan atteint EUR 210'374'446.99. La valeur comptable de l'immeuble a été fixée à CHF 7'580'000.–.

En 2009, les dépenses réalisées au titre de frais généraux se sont élevées à EUR 539'415.96, soit 0.26% du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2009.

Les droits de garde et frais bancaires étaient de EUR 132'547.93.

La commission de gestion des deux banques était de EUR 360'579.62, soit au total EUR 493'127.55, soit 0.23% du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2009.

Le total des dépenses a été de EUR 1'032'543.51, soit 0.49% du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs au 31.12.2009. Ce pourcentage est inférieur à celui de 2008 qui était de 0.585%. Nous avons toutefois bénéficié du rebond des marchés en 2009.

Quant à la valeur de la part «A», elle est passée de EUR 136.21 à EUR 152.00, augmentant ainsi de 11.59%. La valeur de la part «B», est, elle, passée de EUR 139.41 à EUR 142.28, augmentant ainsi de 2.06%.

En francs suisses l'augmentation a été de 11.86% pour la part «A» et de 2.31% pour la part «B».

La Caisse bénéficie toujours de l'exonération fiscale. Les pièces établissant qu'elle remplit les conditions d'octroi de l'exonération sont

produites chaque année à l’Autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance.

2 Nouveautés:

- Changement de monnaie de référence du franc suisse à l’euro.

3 Projets:

- Suite de la réflexion sur le renouvellement des bénéficiaires de la CPIC.
- Suite des démarches relatives à l’introduction de la possibilité d’une rente de retraite partielle avec maintien d’une activité professionnelle à temps réduit pour les bénéficiaires actifs.

III. RAPPORT SUR LA GESTION DE FORTUNE 2009

2009 s'achève sur un fort rebond des marchés financiers. Alors que les investisseurs craignaient une nouvelle Grande Dépression suite à l'éclatement de la crise financière en 2008, ils ont finalement été positivement surpris par la précocité de la reprise économique. L'effondrement de l'économie mondiale a pu être évité par le biais d'une nationalisation partielle du secteur financier, les divers plans de relance entrepris par les principaux états ont déployé leurs effets et des premiers signes encourageants de stabilisation du marché immobilier américain ont été perceptibles depuis le deuxième trimestre 2009. Tous ces éléments ont contribué à un scénario progressivement plus optimiste, confirmé par le rebond des indicateurs économiques aux Etats-Unis. Ainsi, après avoir touché leur point bas à mi-mars, les actions n'ont cessé de se reprendre pour finalement clôturer l'année en progression de plus de 20%. Les grands bénéficiaires auront été les marchés émergents, Chine et Brésil en tête, qui s'affirment comme les nouveaux moteurs de la mondialisation. Bénéficiant de grands marchés intérieurs, ces derniers ont pu se replier sur leur propre économie pour laisser passer le choc financier et pouvoir rebondir de plus belle.

L'année a également été faste pour les matières premières puisque les prix du pétrole ont doublé durant l'année et l'or a volé de record en record en 2009, pour atteindre un plus haut historique à 1'226,56 dollars l'once début décembre, également soutenu par la volonté des pays émergents de diversifier leurs réserves.

De leur côté, les obligations ont relativement bien tenu et les craintes de remontée des taux d'intérêt sur fond de reprise économique et d'attentes d'inflation ne se sont pas matérialisées. La normalisation du crédit a également permis un resserrement des écarts de rendement pour les emprunteurs de moindre qualité, même si la suspension du remboursement de la dette de Dubai World en fin d'année a rappelé la fragilité de certains Etats face au risque d'accroissement excessif de leurs besoins de financement. Ceci touche notamment certains pays européens membres ou non de l'euro. Ainsi l'écart des rendements entre la dette allemande et la dette grecque a atteint son plus haut depuis l'entrée de cette dernière dans l'euro.

Sur le front des monnaies, même si l'année 2009 se termine à des niveaux quasi inchangés pour les principales devises, cette situation masque une volatilité encore importante en cours d'année. Après de long mois de glissade continue, le dollar US a connu un fort rebond en

décembre alors que l'euro cédait les gains enregistrés en début d'année face au franc suisse suite au changement de ton de la BNS.

Après avoir fortement réduit les positions en actions au dernier trimestre 2008, nous sommes revenus très rapidement sur le marché des actions dès les premiers signes de retournement, participant ainsi pleinement à la reprise. La valeur de la **part A** a ainsi progressé de +11.59% passant de EUR 136.21 à EUR 152,00 alors que la valeur de la **part B** s'est appréciée de +2.06%, passant de EUR 139.41 à EUR 142.28.

Nos vues sur l'évolution de l'économie mondiale pour les premiers mois de l'année 2010 se veulent constructives. L'environnement actuel semble toujours propice aux actifs risqués. Nous voyons plusieurs catalyseurs à une poursuite de la hausse des marchés actions au 1^{er} trimestre: de bonnes nouvelles du front de l'emploi, les résultats des entreprises publiés à partir de mi-janvier et enfin la baisse de la volatilité rend les marchés moins sujets au stress et plus résistants. La situation est moins claire en ce qui concerne les marchés de taux. Ces derniers vont être tirillés entre diverses forces opposées: des chiffres de croissance économique soutenus, une offre pléthorique, la normalisation progressive des mesures d'assouplissement quantitatif et d'éventuelles craintes d'inflation. Cependant, des courbes de taux pentues devraient continuer de favoriser les emprunts à plus long terme. Les banquiers centraux toujours accommodants et les banques commerciales et les banques centrales étrangères continuant d'acheter les obligations américaines devraient également contribuer à limiter une hausse des taux. Les matières premières pourraient également bénéficier des politiques de reflation menées par les banques centrales.

IV. COMPTES

IVa Bilan

ACTIF	<i>Annexe</i>	<i>31.12.2009 EUR</i>	<i>31.12.2008 EUR</i>
Placements		208'931'459.21	184'690'205.60
Liquidités et placements sur le marché monétaire	7.1	11'189'572.91	7'786'216.89
Créances	7.2	9'024.75	12'013.48
Obligations		67'194'062.40	84'627'464.31
Actions		32'806'846.35	22'396'764.66
Parts de fonds de placement		93'513'072.56	64'636'025.25
Produits structurés		0.00	715'865.12
Immeuble		5'123'317.86	5'123'317.86
Produits dérivés	6.5	-904'437.62	-607'461.97
Compte de régularisation actif	7.3	1'442'987.78	1'583'627.41
Actifs provenant de contrats d'assurance		0.00	0.00
Total de l'actif		210'374'446.99	186'273'833.01

PASSIF	<i>Annexe</i>	<i>31.12.2009 EUR</i>	<i>31.12.2008 EUR</i>
Dettes	7.4	282'986.72	103'273.35
Compte de régularisation passif	7.5	180'260.90	200'761.93
Provisions non techniques		89'059.09	126'969.93
Provisions générales	7.6	89'059.09	126'969.93
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		185'407'310.50	209'393'116.39
Capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	5.2	209'393'116.39	185'407'310.50
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	429'023.89	435'517.30
Total du passif		210'374'446.99	186'273'833.01

IVb Compte d'exploitation

	<i>Annexe</i>	<i>2009 EUR</i>	<i>2008 EUR</i>
Cotisations et apports ordinaires et autres			
10' 982' 942.45	13' 534' 490.75		
Cotisations des salariés		3'608'549.67	4'475'804.75
Contributions de l'employeur		6'366'712.15	8'119'078.64
Cotisations supplémentaires des salariés		1'007'680.63	939'607.36
Prestations d'entrée		126' 399. 14	9' 275. 88
Apports de libre passage		126'399.14	9'275.88
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		11' 109' 341. 59	
13' 543' 766. 63			
Prestations réglementaires		- 6' 643' 696. 36	- 6' 976' 302. 54
Autres prestations réglementaires		-28'170.22	-386'235.81
Prestations en capital à la retraite		-6'430'009.79	-6'410'742.75
Prestations en capital au décès		-185'516.35	-179'323.98
Prestations de sortie		- 792' 051. 66	- 352' 395. 33
Prestations de libre passage en cas de sortie		-792'051.66	-352'395.33
Dépenses relatives aux prestations et versements antici pés		- 7' 435' 748. 02	- 7' 328' 697. 87
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions			-
23' 985' 805. 89	35' 734' 355. 46		
Dissolution(+)/Constitution(-) de capitaux de prévoyance des bénéficiaires actifs	5. 2	-3'625'606.06	-6'164'818.58
Rémunération du capital-épargne	5. 2	-20'360'199.83	41'899'174.04
Variati on des capi taux/ provi si ons/ réserves			-
23' 985' 805. 89	35' 734' 355. 46		
Produits de prestations de réassurance		0. 00	0. 00
Prestations de réassurance		0.00	0.00

Charges de réassurance		- 47' 987. 51	- 50' 250. 18
Primes de réassurance		-47'987.51	-50'250.18
Résultat net de réassurance	5. 1	- 47' 987. 51	- 50' 250. 18
Résultat net de l'activité de prévoyance		-20' 360' 199. 83	41' 899' 174. 04
	<i>Annexe</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>
		<i>EUR</i>	<i>EUR</i>
Résultat net des placements	6. 7	20' 883' 761. 22	- 41' 168' 988. 59
Résultat net sur liquidités		-714'381.26	-531'722.90
Résultat net sur placements monétaires		10'063.16	255'582.27
Résultat net sur obligations		3'380'374.68	174'662.61
Résultat net sur produits structurés		1'287.17	-73'818.74
Résultat net sur actions		7'042'359.89	-15'430'095.68
Résultat net sur fonds de placement		10'742'844.57	-23'417'245.29
Résultat net sur immeuble		306'162.57	939'341.64
Résultat net sur opérations de dérivés		608'177.99	-2'565'674.77
Frais d'administration de la fortune		-493'127.55	-520'017.73
Autres produits	7. 7	66' 734. 10	210. 30
Frais d'administration	7. 8	- 539' 415. 96	- 565' 530. 19
Résultat net des activités hors prévoyance		20' 411' 079. 36	- 41' 734' 308. 48
Excédent des produits avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		50' 879. 53	164' 865. 56
Dissolution(+)/Constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeur	6. 3	- 50' 879. 53	- 164' 865. 56
Excédent des produits		0. 00	0. 00

IVc Annexe

Table des matières	<i>Page</i>
1. Bases et organisation.....	14
2. Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés	16
3. Nature de l'application du but.....	16
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence	17
5. Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture	18
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements.....	20
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	29
8. Demandes de l'autorité de surveillance	31
9. Autres informations relatives à la situation financière.....	31
10. Evénements postérieurs à la date du bilan	31

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Adresse	Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence Rue du Stand 51 1211 Genève 11
Siège	Genève
Forme juridique	Fondation de droit privé.
But	Prémunir les bénéficiaires actifs et leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence (ci-après la CPIC ou la Caisse) est régie par ses propres statuts et par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse. Elle est inscrite au Registre du Commerce et placée sous la surveillance de l'autorité compétente. Elle n'est pas inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle. Elle ne cotise pas au Fonds de garantie.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte constitutif	Le 11 juin 2005
Statuts	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifié en mai 2008.
Règlement de la Caisse	En vigueur depuis le 11 juin 2005, modifié en mai 2008.
Règlement de placement	En vigueur depuis le 1 ^{er} janvier 2006, modifié le 30.11.2009.

La CPIC est une fondation de droit privé inscrite au Registre du commerce de Genève le 13 septembre 2005. Elle a repris la totalité des actifs et passifs de la Caisse de Prévoyance des Interprètes de Conférence, société coopérative constituée le 15 février 1970 et dissoute par décision de son Assemblée Générale du 11 juin 2005, selon contrat de transfert de patrimoine du 11 juin 2005. Les profits et les risques afférents au patrimoine transféré ont été repris avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005.

1.4 Organe de gestion / Droit à la signature

Conseil de Fondation Monsieur Jacques-André Schneider (Président)
Monsieur Daniel André (Vice-Président)
Madame Agnès Perrot (Secrétaire)
Madame Anne-Marie Arbaji-Sfeir
Madame Dominique Baz

Personnes habilitées à Monsieur Jacques-André Schneider
(Président)

signer auprès des banques Madame Agnès Perrot (Secrétaire)
Madame Jacqueline Vicario-Locci (Directrice)

Mode de signature collective à deux

1.5 Expert, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Organe de contrôle PricewaterhouseCoopers S.A.
Succursale de Genève
Avenue Giuseppe-Motta 50
1211 Genève 2

Expert en prévoyance Aucun, la Caisse n'a pas de passif actuariel.

Administration et comptabilité Favona S.A.
Rue de Saussure 6
1204 Genève

Gérants de fortune Lombard Odier Darier Hentsch & Cie
Rue de la Corraterie 11
1204 Genève

Vontobel Asset Management AG
Bahnhofstrasse 3
8001 Zurich

Affiliation auprès de l'autorité de surveillance Service de surveillance des fondations et
des institutions de prévoyance du
canton
de Genève.

1.6 Employeurs affiliés

Nombre d'employeurs variable d'une année à l'autre.

Les employeurs des bénéficiaires sont toutes les Organisations avec lesquelles l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (ci-après AIIC) a conclu un accord, à savoir le secteur conventionné (Communautés Européennes, Organisations Coordonnées, Organisations de la famille des

2 Bénéficiaires actifs et rentiers réassurés

3.1 Bénéficiaires actifs	<i>31.12.2009</i>	<i>31.12.2008</i>
Nombre de bénéficiaires	2760	2696
3.2 Rentiers réassurés	<i>31.12.2009</i>	<i>31.12.2008</i>
Nombre de rentiers	29	25

La Caisse propose aux bénéficiaires dans la tranche d'âge de 60 à 70 ans qui le souhaitent de souscrire à un système facultatif de rentes viagères au moment de leur départ de la CPIC. A cet effet, la CPIC a conclu un contrat collectif de réassurance auprès des Rentes Genevoises, institution gérant entièrement le versement des rentes, garanties par la République et Canton de Genève, sur la base des primes uniques qui lui sont transférées irrévocablement par la Caisse à la sortie des bénéficiaires.

3 Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Plan en primauté des cotisations assurant des prestations conformes au but de la Caisse (cf point 1.1) et au règlement en vigueur (cf point 1.3).

3.2 Financement, méthodes de financement

La Caisse recueille:

- 1) les versements opérés d'ordre et pour compte des bénéficiaires par les employeurs qui ont conclu à cet effet un accord avec l'AIIC, chaque accord fixant la contribution (part employeur / part interprète) en pourcentage de la rémunération;
- 2) les contributions personnelles facultatives des bénéficiaires dans les limites fixées par le Conseil de Fondation.

Les avoirs de chaque bénéficiaire sont convertis en unité de capital. La valeur du capital est régulièrement estimée et divisée par le nombre d'unités existantes. Le capital de la Caisse peut être réparti entre un ou plusieurs segments distincts (cf point 4.2).

La rémunération du capital épargne représente la variation de la valeur nette d'inventaire (cf point 5.2).

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Aucune.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés selon la norme comptable Swiss GAAP RPC 26, mais en tenant compte des spécificités de la CPIC (pas de passif actuariel).

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et des comptes d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis, par analogie, par les dispositions de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) ainsi que l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2).

La fortune est gérée sur la base de deux portefeuilles ou segments: le segment «croissance» dont l'objectif est le rendement à long terme et le segment «conservateur», ouvert aux bénéficiaires de 55 ans et plus qui le souhaitent, dont le but est de préserver le capital retraite en limitant fortement les risques de volatilité à court terme. La part est l'unité de capitalisation de la CPIC.

Les placements mobiliers de la fortune sont évalués mensuellement à la valeur de marché.

L'immeuble de la Caisse est évalué à la hausse ou à la baisse sur la base d'une estimation prévue tous les 5 ans au moins en fonction d'une valeur de rendement. La dernière estimation a été faite en avril 2008, soit CHF 7'580'000.–.

La répartition du capital en valeur et en unités est la suivante:

	31.12.2009	31.12.2008
Segment «croissance»	EUR	EUR
Capital	194'065'502.91	170'640'543.64
Nombre d'unités	1'276'769	1'252'770
Valeur de la part	152.00	136.21
Variation annuelle en %	11.59%	-19.79%
Segment «conservateur»		
Capital	12'975'510.10	12'914'021.15
Nombre d'unités	91'196	92'631
Valeur de la part	142.28	139.41
Variation annuelle en %	2.06%	-3.12%

4.3 Monnaie de référence des placements (voir point 6.2)

Dès le 1^{er} janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30.11.2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

La comptabilité est tenue en euro à partir du 1^{er} janvier 2009. Les comptes sont convertis en francs suisses conformément aux exigences légales. Les principes de conversion utilisés sont les suivants:

- les postes du bilan sont convertis au taux de clôture, à savoir à 1.48313 au 31.12.2009 et à 1.47951 au 31.12.2008 à l'exception de l'immeuble qui est converti au taux historique de 1.47951;
- les comptes de résultat en euro sont convertis au taux de clôture à l'exception des frais d'administration et des résultats nets des placements qui sont convertis au taux du jour;
- les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat.

5 Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

La Caisse offre la possibilité aux bénéficiaires de souscrire à leur charge à deux assurances collectives conclues directement entre la Caisse et deux compagnies d'assurances distinctes:

Hel sana Assurance S. A. Assurance collective en cas d'accidents

prévoyant des capitaux décès et invalidité ou invalidité seule.

Swi ssLi f e Assurance de groupe risque décès.

Ces deux assurances sont indépendantes du capital de prévoyance constitué par les bénéficiaires auprès de la Caisse. Ces assurances sont facultatives.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Actif	31.12.2009 EUR	31.12.2008 EUR
Sol de au 1 ^{er} janvier	185' 407' 310.50	221' 141' 665.96
Cotisations des salariés	3'608'549.67	4'475'804.75
Contributions de l'employeur	6'366'712.15	8'119'078.64
Cotisations supplémentaires des salariés	1'007'680.63	939'607.36
Apports de libre passage	126'399.14	9'275.88
Prestations d'assurance collective B	0.00	0.00
Primes d'assurance collective A + B	-47'987.51	-50'250.18
Autres prestations réglementaires	-28'170.22	-386'235.81
Prestation en capital à la retraite	-6'430'009.79	-6'410'742.75
Prestation en capital au décès	-185'516.35	-179'323.98
Prestation de libre passage en cas de sortie	-792'051.66	-352'395.33
Mouvement de la période	3' 625' 606. 06	6' 164' 818. 58
Souscriptions de parts	0.00	0.00
Remboursements de parts	0.00	0.00
Mouvement de la période	0. 00	0. 00
Rémunération du capital-épargne	20'360'199.83	-41'899'174.04
Total du capital de prévoyance des bénéficiaires actifs	<u>209' 393' 116. 39</u>	<u>185' 407' 310. 50</u>

Le capital de prévoyance comprend les soultes de contributions des bénéficiaires non encore converties en unité de capital.

5.3 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Le Conseil de Fondation n'a pas recours à une expertise actuarielle, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

5.4 Degré de couverture selon article 44 OPP 2

Pas applicable, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

6 Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Le Conseil de Fondation a défini la politique de placement et l'a consignée dans un règlement de placement (cf point 1.3). Ce règlement est établi dans l'esprit de l'article 71 de la LPP et des articles 49 à 59 de l'OPP2 (art. 60 OPP2 abrogé le 01.04.2009). Il complète les dispositions réglementaires de la CPIC.

Le Conseil de Fondation a désigné un Comité de gestion. Ce dernier a la responsabilité de l'exécution de l'administration de la fortune (cf point 1.5 concernant les gérants de fortune).

6.2 Extensions des possibilités de placement (art. 50 al.4 OPP 2)

Segment « croissance » (Segment A)

L'allocation stratégique ainsi que la limite maximum pour les monnaies étrangères dépasse largement le plafond maximum fixé par l'art. 55 OPP2. Ce dépassement se justifie néanmoins par le fait que la grande majorité (plus de 90%) des bénéficiaires de l'institution est basée hors de Suisse et qu'environ 80% de ces bénéficiaires résident dans la zone euro. Partant de ce constat, le Conseil de Fondation a décidé, sur recommandation des gestionnaires de fortune, de basculer la monnaie de référence des portefeuilles du franc suisse à l'euro à compter du 1^{er} janvier 2009, dans le but d'obtenir le meilleur alignement possible entre les prestations fournies par la caisse et la monnaie de référence de la grande majorité des bénéficiaires. Un rapport détaillé sur les diverses étapes du passage à l'euro a été rédigé par la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie en février 2009. Une stratégie de placement favorisant une pondération importante des investissements dans la monnaie de référence est conforme à la tolérance au risque de l'institution qui a été définie par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Segment « conservateur » (Segment B)

Un rapport concluant établi par la banque Lombard Odier Darier Hentsch & Cie et soumis au Conseil de Fondation le 11 mai 2006 a démontré que, compte tenu du niveau historiquement bas des taux d'intérêt actuels sur le marché obligataire, un élargissement de l'univers d'investissement, notamment dans des placements dits « alternatifs » tels que les Hedge Funds, permettrait une meilleure diversification des risques tout en améliorant l'espérance de rentabilité. Cette stratégie a été validée par le Comité de gestion de la Fondation selon PV du 30 novembre 2007 et approuvée par le Conseil de Fondation.

Les exigences de sécurité sont donc remplies pour l'extension des possibilités de placement en application de l'art. 50 al. 4 OPP2.

Référence à l'euro

Dès le 1^{er} janvier 2009, la monnaie de référence des placements est passée des francs suisses à l'euro en raison de la domiciliation de la grande majorité des bénéficiaires de la Caisse en zone euro. Le changement a été approuvé par le Service de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle du canton de Genève le 18 mars 2008.

Le changement de référence a été décidé le 30 novembre 2007 par le Conseil de Fondation sur la base d'un rapport de recommandation des gestionnaires et a été confirmé par un nouveau rapport de ces derniers daté de février 2009.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

Pas applicable pour les placements mobiliers, la Caisse n'ayant pas de passif actuariel.

Applicable uniquement pour l'immeuble de la Caisse.

	31.12.2009 EUR	31.12.2008 EUR
Réserve de fluctuation de valeur au	01.01435' 517.30	270' 651.74
Attribution des fonds libres de l'exercice précédent	-57'372.94	0.00
Augmentation due au résultat d'exploitation	50'879.53	164'865.56
Réserve de fluctuation de valeur au	<u>31.12429' 023.89</u>	<u>435' 517.30</u>

La réserve de fluctuation de valeur a pour but la prise en compte d'une fluctuation de valeur de l'immeuble à long terme. Elle est calculée en fonction d'un budget de travaux à effectuer à moyen terme, budget estimé dans un rapport produit à intervalle régulier par la régie Besson Dumont Delaunay & Cie. La réserve est par conséquent alimentée en fonction de cette estimation et réduite ensuite de la valeur des travaux effectués. L'impôt sur la plus-value en cas de vente de l'immeuble est également pris en compte.

6.4 Présentation des placements par catégories des deux segments consolidés

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	Total au 31.12.2009	Total au 31.12.2008
	EUR	EUR
Créances et comptes de régularisation actif	0.74%	0.87%
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.15%	0.24%
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	3.83%	2.78%
Total des liquidités et divers	4.72%	3.89%
Obligations en francs suisses	3.97%	14.17%
Obligations en EUR	31.46%	31.70%
Obligations en devises étrangères hors Euro	3.24%	2.84%
Total des obligations - (direct et indirect)	38.67%	48.71%
Actions suisses	11.15%	9.15%
Actions étrangères	23.83%	16.64%
Total des actions - (direct et indirect)	34.98%	25.79%
Immobilier et infrastructure	6.79%	6.28%
Immeuble – détention directe	2.47%	2.78%
Total immobilier	9.26%	9.06%
Produits structurés	0.00%	0.15%
Contrats de change à terme	0.00%	-0.33%
Métaux et matières premières	6.84%	3.14%
Dérivés	-0.44%	0.00%
Hedge Funds	5.97%	9.59%
Placements collectifs et directs (hors dérivés)	100.44%	100.18%
Placements de dérivés	-0.44%	-0.18%
Total du bilan	100.00%	100.00%
Total placement dans des investissements de développement durable	5.16%	5.85%
Indication sur les placements en devises étrangères		
Placements en devises étrangères bruts	75.17%	66.70%
Dérivés sur devises	16.18%	4.79%
Total placements en devises étrangères nets	91.35%	71.49%

6.4.1 Présentation des placements par catégories / Segment A

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	<i>Total au 31.12.2009 EUR</i>	<i>Total au 31.12.2008 EUR</i>	<i>Limites min./max. stratégie</i>
Créances et comptes de régularisation actif	0.73%	0.85%	
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.17%	0.04%	
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	2.70%	2.35%	0/17.5
Total des liquidités et divers	3.60%	3.24%	
Obligations en francs suisses	4.23%	12.48%	
Obligations en EUR	28.89%	31.20%	20/50
Obligations en devises étrangères hors Euro	3.45%	2.88%	0/20
Total des obligations - (direct et indirect)	36.57%	46.56%	
Actions suisses	11.89%	9.84%	0/20
Actions étrangères	25.41%	17.90%	0/40
Total des actions - (direct et indirect)	37.30%	27.74%	10/50
Immobilier et infrastructure	6.69%	6.14%	0/10
Immeuble – détention directe	2.63%	2.99%	
Total immobilier	9.32%	9.13%	
Contrats de change à terme	0.00%	-0.29%	
Métaux et matières premières	7.30%	3.38%	0/10
Dérivés	-0.46%	0.00%	
Hedge Funds	6.37%	10.25%	0/15
Placements collectifs et directs (hors dérivés)	100.46%	100.29%	
Placements de dérivés	-0.46%	-0.29%	
Total du bilan	100.00%	100.00%	
Total Immobilier + Hedge Funds + Matière premières	22.99%	22.76%	0/35
Total placement dans des investissements de développement durable	5.50%	6.30%	
Indication sur les placements en devises étrangères			
Placements en devises étrangères bruts	74.12%	67.96%	
Dérivés sur devises	17.26%	2.56%	
Total placements en devises étrangères nets	91.38%	70.52%	

6.4.2 Présentation des placements par catégories / Segment B

Placement de la fortune / répartition des risques

Catégorie de placements	<i>Total au 31.12.2009 %</i>	<i>Total au 31.12.2008 %</i>	<i>Limites min./max. stratégie</i>
Créances et comptes de régularisation actif	0.79%	1.07%	
Liquidités/placements monétaires en francs suisses	0.00%	2.86%	
Liquidités/placements monétaires en devises étrangères	20.77%	8.47%	0/70
Total des liquidités et divers	21.56%	12.40%	
Obligations en francs suisses	0.00%	36.64%	
Obligations en EUR	70.07%	38.28%	0/100
Obligations en devises étrangères hors Euro	0.00%	2.38%	0/20
Total des obligations - (direct et indirect)	70.07%	77.30%	
Immobilier et infrastructure	8.36%	8.06%	0/10
Total immobilier	8.36%	8.06%	
Produits structurés	0.00%	2.14%	
Contrats de change à terme	0.00%	-0.81%	
Hedge Funds	0.00%	0.89%	0/5
Placements collectifs et directs (hors dérivés)	100.00%	98.67%	
Placements de dérivés	0.00%	1.33%	
Total du bilan	100.00%	100.00%	
Total placement dans des investissements de développement durable	0.00%	0.00%	
Indication sur les placements en devises étrangères			
Placements en devises étrangères bruts	90.84%	50.03%	
Dérivés sur devises	0.00%	34.40%	
Total placements en devises étrangères nets	90.84%	84.43%	

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Segment A

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2009</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	11'500'000.00		
VENTE	CHF	-17'315'550.00	25.3.2010	-183'241.40
ACHAT	EUR	10'006'971.11		
VENTE	USD	-15'000'000.00	25.3.2010	-451'778.89
ACHAT	JPY	635'162'500.00		
VENTE	EUR	-4'900'000.00	17.3.2010	-141'044.97
ACHAT	EUR	6'639'563.97		
VENTE	CHF	-10'000'000.00	22.3.2010	-107'471.03
ACHAT	EUR	9'426'294.17		
VENTE	USD	-13'550'000.00	22.3.2010	-20'901.33
Total des contrats de devises à terme				
- 904' 437. 62				

Segment A

<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2008</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	2'131'992.99		
VENTE	USD	-3'110'000.00	19.3.2009	-112'648.51
ACHAT	EUR	4'913'480.03		
VENTE	USD	-6'900'000.00	19.3.2009	-67'441.59
ACHAT	EUR	13'119'356.63		
VENTE	CHF	-20'000'000.00	19.3.2009	-459'373.90
VENTE	CHF	-8'926'780.00	19.2.2009	-251'011.48
ACHAT	EUR	5'797'773.65		
VENTE	USD	-7'500'000.00	19.2.2009	387'102.47
- 503' 373. 01				

Segment B

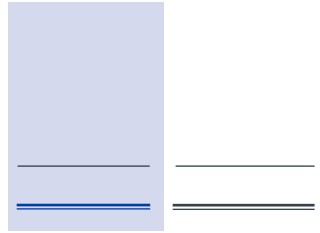
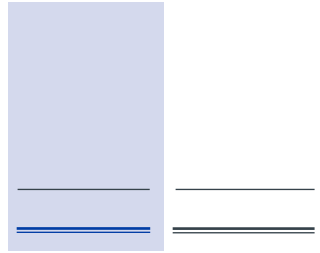
<i>Contrat</i>	<i>Devise</i>	<i>Position</i>	<i>Date d'échéance</i>	<i>31.12.2008</i>
				<i>EUR</i>
ACHAT	EUR	3'292'723.08		
VENTE	CHF	-5'000'000.00	30.3.2009	-104'088.96
- 104' 088. 96				
Total des contrats de devises à terme				
- 607' 461. 97				

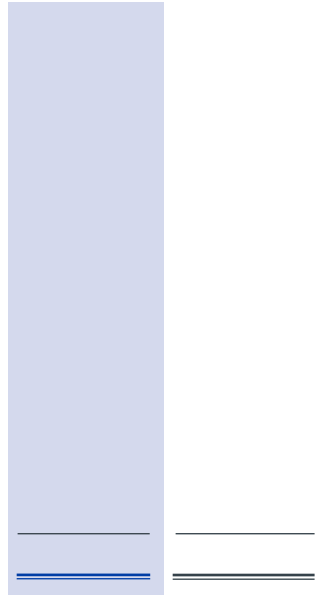
6.6 Valeur de marché des titres prêtés

A la date du bilan, la Caisse n'a pas de titres prêtés.

A vertical light blue bar with horizontal lines extending to the right, resembling a ruler or scale. The bar is divided into 12 equal segments by horizontal lines. The bottom segment is highlighted with a darker blue line. The lines extend to the right, creating a series of horizontal dashes.







Caisse de **P**révoyance des **I**nterprètes de **C**onférence

Rue du Stand 51 • Case postale 5683 • CH-1211 GENÈVE 11

Tél.: +41-22 310 5920 • Fax: +41-22 310 5928

e-mail: cpic@cpic.ch • internet: www.cpic.ch